



# SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes  
de la Banlieue Sud Clermontoise

## Procès-verbal du Comité syndical – 06 juillet 2023

Le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, légalement convoqué le 27 juin 2023 s'est tenu le 6 juillet 2023 en séance publique, sous la présidence de Raymond ASTIER.

### PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis	DENIZOT Jean-Pierre	MARTIN Julien
ASTIER Raymond	DESVIGNES Jean	MOURET Laurent
BARDY André	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
BAYARD Éric	DUCREUX Bernard	OLLE Alain
BOILOT Dominique	DURAND Raymond	PELISSIER Didier
BONNET Stéphane	FOUCAULT Marie-Françoise	PONTRUCHER Bruno
BOUILLAND Frédéric	FRAISSE Pierre Luc	RAVEL Pierre
BOURBON René	GANNE Claudine	RESTOUEIX Daniel
BRECHET Alain	GOURBEYRE Bernard	RIGAL Jean-Pierre
BRUN Claudine	GREGOIRE Nathalie	ROUX Frédéric
BRUN Bernard	GUILHOT Patrice	SARRON Patricia
BRUNEL Séverine	GUITTARD Dominique	SAUVANT Jean-Pierre
CHAUVANET Christine	LAGEIX Victor	TEZENAS Olivier
CHAZALON Josiane	LASCAUX Jean-Claude	TROQUET Bernadette
COSTON David	LE MARREC Laurys	VEGA Richard
COUDERT Bernard	MARCHAT Sébastien	VIAL Christophe
		VIALLEFONT Michel

### ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BOUYGES Jacqueline par GRAVA Florance ; BARROT Jean-François par SADOURNY Jacqueline ; BRETTE Laurent par LASSAGNE Nicolas ; CHALLIER René par AUTHIER Bruno ; CHASSANG Jean-Pierre par CRÉGUT Marcel ; CORRRE Jean-Marie par CROUZET Jean-Yves ; DELAIRE Pascal par DOMAS Patrick ; FARGEIX Jeannine par PERRIN Daniel ; FARY Jean-François par PELISSIER Philippe ; MEALLET Roger-Jean par MARTIN Jean-Noël ; SARRE Jocelyne par SOLOIS Karine.

### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BARREIROS Nathalie à ASTIER Raymond ; JACOB Claude à BRUN Bernard.

- 1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 23 février 2023**  
Approuvé à l'unanimité.
- 2. Présentation des Rapports Annuels du Délégué (RAD) – Délibération 014/2023**  
Approuvés à l'unanimité

### **3. Présentation des marchés attribués relatifs aux travaux dans les communes**

Dans le cadre de la coordination des travaux dans les communes, le SME étudie l'opportunité de remplacer ou de redéployer ses réseaux d'eaux. Pour cela, tous les ans chaque commune adhérente sont interrogées individuellement afin de recenser l'ensemble des travaux de voirie en projet sur leurs territoires.

En cas de réalisation de travaux, la participation du conseil départemental est sollicitée systématiquement. Pour l'année 2023, un taux de subvention de 25% a été accordé pour un plafond de programme de travaux de 800 000 € H.T.

Le Bureau Syndical s'est réuni le 6 avril 2023 afin de définir les opérations au titre du programme 2023. Il a été défini que ce programme se diviserait en 4 lots. Un appel d'offres a été publié et la remise des prix a été fixé au 24 mai 2023. La CAO s'est réunie le 25 mai afin de réaliser l'ouverture des plus.

Après analyses des offres, la CAO a prononcé l'attribution des marchés le 8 juin.

### LOT N°1: Communes de Corent, Le Cendre, Le Crest et Veyre Monton

Montant prévisionnel HT : 322 216,00 €

Entreprise retenue : **ROUX**

Montant du marché HT : **279 890 €**

### LOT N°2: Communes de Chadeleuf, Saint Diery et Saurier

Montant prévisionnel HT : 232 587,70 €

Entreprise retenue : **HUGON TP**

Montant du marché HT : **225 969 €**

– **LOT N°3: Communes d'Augnat, Le Broc et Clemensat**

Montant prévisionnel HT : 230 678,90 €

Entreprise retenue : **CYMARO**

Montant du marché HT : **220 279,50 €**

– **LOT N°4: Commune de Charbonnier Les Mines et Saint Germain Lembron**

Montant prévisionnel HT : 218 303,80 €

Entreprise retenue : **CHEVALIER**

Montant du marché HT : **205 525 €**

**4. Points sur les travaux**

- Travaux dans les communes – Programme 2022

Sur ce programme, il a été défini 5 lots pour un montant total de travaux de 1 345 096.40€ HT.

- Travaux de reconstruction du réservoir d'Aubière

Suite aux études diagnostiques menées sur le génie civil de ce réservoir, la nécessité d'une reconstruction en lieu et place avait été mise en avant en 2020, avec agrandissement de la capacité de stockage de 600 à 900 m<sup>3</sup>.

Le Cabinet Merlin avait été retenu pour la maîtrise d'œuvre, et le marché travaux a été attribué le 7 juin 2022 à l'entreprise TPC pour un montant de 1 112 000 € HT.

Les travaux ont débuté en novembre 2022. Le génie civil est maintenant réalisé, les tests d'étanchéité viennent de se terminer. Restent les travaux d'étanchéité extérieure, d'imperméabilisation de la cuve, les réseaux extérieurs, et les finitions. La mise en service est prévue pour la fin d'année. Un point plus complet sur ces travaux vous sera présenté à la fin du chantier.

- Travaux du réservoir de Chambon sur Lac

Après une interruption liée à des problèmes géotechniques, le projet a dû être réétudié. Les conclusions de l'étude entraînent un déplacement de l'ouvrage de 3 mètres pour satisfaire aux contraintes géotechniques et le chantier (terrassement et maçonnerie) viennent de reprendre.

**5. Délibérations**

- **Délibération n° 015/2023 – Renouvellement de la convention avec Clermont Auvergne Métropole relative au Fond Solidarité Logement : Approuvée à l'unanimité**
- **Délibération n° 016/2023 – Groupement de commande à Ponteix – Commune d'Aydat : Approuvée à l'unanimité**
- **Délibération n° 017/2023 – EAU - Régularisation des titres de propriété des ouvrages syndicaux par acte administratif – Achat et vente : Approuvée à l'unanimité**
- **Délibération n° 018/2023 – EAU - Régularisation des servitudes de passage de canalisation d'eau potable en terrain privé – servitude d'utilité publique : Approuvée à l'unanimité**
- **Délibération n° 019/2023 – EAU – Régularisation du transfert du SPIC d'Eau Potable avec l'Agglo Pays d'Issoire au SME : Approuvée à l'unanimité**
- **Délibération n° 020/2023 – Durée d'amortissement des immobilisations – M49 : Approuvée à l'unanimité**
- **Délibération n° 021/2023 – Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents – abroge et remplace la délibération du 23 juin 2016 : Approuvée à l'unanimité**
- **Délibération n° 022/2023 – Procédure des périmètres de protection – Captages de Fontcharette – Commune de Saulzet le Froid : Approuvée à l'unanimité**

Conformément à la réglementation en vigueur, ce procès-verbal sera arrêté et signé au prochain comité syndical.

Le Président,  
Raymond ASTIER



Le secrétaire de séance,  
Bernard BRUN

